



PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 27 décembre 2021

Interdiction de consommation de nourriture et de boissons alcoolisées sur la voie publique en Gironde

Alors que la circulation virale s'intensifie sur le territoire national et afin d'éviter des regroupements incompatibles avec le respect des gestes barrières (distanciation sociale, port du masque...), **Fabienne BUCCIO**, préfète de la Gironde, a pris un arrêté, **interdisant la consommation de nourriture et des boissons alcoolisées sur la voie publique dans le département de la Gironde à compter du 31 décembre à 18h00 et jusqu'au 1^{er} janvier 2022 à 8h00**. Le non-respect de cette interdiction entraînera une verbalisation.

La préfète appelle à la vigilance et au civisme de tous pour freiner la progression du virus. La poursuite par l'ensemble des concitoyens des efforts consentis jusqu'ici est plus que jamais nécessaire pour contenir l'épidémie.